FOrtissimo

L'information des syndicats Force Ouvrière des Organismes Sociaux du Languedoc-Roussillon
Maison des Syndicats
474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER

Services publics difficiles d'accès : APL, retraite, dette fiscale... le nombre de réclamations bondit de près de 20 %

En Occitanie, près de 10 000 réclamations ont été examinées en 2021 par cette instance indépendante qui existe depuis 10 ans. En France, c'est 115 000 dossiers traités. En hausse de près de 20 %.

Refus de l'échelonnement d'une dette fiscale pour Virgil dans l'Aude ; obtention d'un titre de séjour pour Idriss dans l'Aveyron ; obtenir la réédition d'un permis de conduire pour Jean dans le Gard ; obtention d'un remboursement d'APL après une erreur de caisse pour Gisèle dans l'Hérault ou le remboursement d'un indu de pension de retraite pour Eva en Lozère…. Comme eux, ils ont été 115 000 en 2021 à saisir le Défenseur des droits (DD). Soit 18,6 % de plus qu'en 2020.

Ce service aux usagers aide les citoyens face à la difficulté d'accéder aux services publics, perdus dans les méandres d'une administration qui a de moins en moins d'accès au public. Une institution qui peine à être connue mais qui a examiné plus d'un million de demandes depuis une décennie. Les exemples sont pléthoriques. Comme celui des préfectures qui ne permettent plus à un étranger de se lever tôt ; prendre une file d'attente, souvent interminable, pour avoir un rendez-vous et déposer son dossier. Désormais, les rendez-vous se font sur internet : "Sauf qu'il y a de moins en moins de créneaux disponibles. Parfois il n'y en a aucun alors que c'est souvent des demandes urgentes", relève Romain Blanchard, le chef de pôle du Défenseur des droits d'Occitanie.

Solution amiable dans 70 % des cas

En Occitanie, on compte 9 978 saisines en 2021 : "Pour 94 %, ce sont des litiges avec les services publics, compte Romain Blanchard. C'est comme partout en France des difficultés de règlement avec la sécurité sociale, la CPAM, la Caf ou des litiges avec Pôle emploi". Les 56 délégués répartis dans les 13 départements de la région ont assuré 4 000 médiations. Un chiffre là encore en augmentation.

"La grosse problématique est la dématérialisation des services publics, or tout le monde n'est pas à l'aide avec internet. Cela vient en plus d'une présence humaine au guichet en net recul. On reçoit énormément de demande d'usagers en larmes qui ne savent plus quoi faire", explique Romain Blanchard. Numérisation à marche forcée, difficulté de trouver le bon interlocuteur, impossibilité d'obtenir un rendez-vous…

Dans 70 % des cas, le problème trouve une solution à l'amiable, grâce aux entrées de ces professionnels aguerris. Pour les 30 % restants, ils sont examinés par des juristes à Paris. Si le dossier le nécessite, les agents centraux disposent "de pouvoirs d'enquête, ils peuvent convoquer des personnes à des auditions ou même se rendre dans des locaux". Cela concerne des problèmes plus importants liés à la défense des droits de l'enfant, la lutte contre les discriminations ou la protection des lanceurs d'alerte qui font aussi partie des missions de l'institution.

Et avec les deux années de crise sanitaire, il y a fort à parier que les Défenseurs des droits aient encore beaucoup de travail devant eux.

YANNICK POVILLON Midi libre le 23/07/2022

Retraites : FO redit un « non » ferme au recul des droits

Le retour confirmé d'un projet de réforme sur les retraites ? Depuis des mois, l'exécutif multiplie les déclarations, le président de la République évoquait une nouvelle fois en juin la piste d'un recul de l'âge légal de départ en retraite, à 64 ou 65 ans. Le 6 juillet, devant les députés, la Première ministre affirmait : "Nous devrons travailler progressivement un peu plus longtemps", une réforme des retraites serait "indispensable" à la "pérennité de notre système par répartition".

Le Conseil d'orientation des retraites/COR ne déclare lui aucun péril ; la branche retraite a fortement réduit son déficit, à 2,6 milliards d'euros en 2021 ; le gouvernement quant à lui n'impose toujours pas aux employeurs des contreparties aux exonérations sociales, notamment en termes d'emplois pérennes et de hausse des salaires. Ce qui apporterait cependant des recettes supplémentaires.

Attaquer les retraites pour financer des projets ?

Selon le gouvernement, la réforme servirait aussi à "bâtir de nouveaux progrès sociaux". On comprend que leur financement risquerait de se faire au détriment des retraites et au risque donc d'un abaissement de la part qui leur est consacrée, actuellement 14 % du PIB, cela tandis que le COR prévoit déjà que cette part diminue dans les prochaines années, conséquence de précédentes réformes, entre autres. Élisabeth Borne se veut rassurante : la réforme se ferait dans la "concertation avec les partenaires sociaux", et peut-être dès l'automne. Pour FO, les syndicats ne sont pas des partenaires et la concertation n'est en rien une négociation. Le 6 juillet, la confédération réaffirmait "son opposition totale à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation".

ETAT D'URGENCE SUR LES SALAIRES
Baisse du pouvoir d'achat ça suffit

Je ne vous ferai pas un long discours d'économiste en commençant par une définition du pouvoir d'achat car je laisse ce débat au gouvernement qui n'a de cesse, depuis plus d'un an, de minimiser la violence économique que subit la quasi-totalité de la population en se cachant derrière des débats sur ce qu'est le pouvoir d'achat ou l'inflation et l'inflation ressentie... Un comble : la maison brûle et au lieu d'éteindre l'incendie, on essaie de nous persuader qu'il n'y a pas le feu !
Au quotidien, salariés, retraités, demandeurs d'emploi, étudiants, etc. subissent une forte baisse de leur pouvoir d'achat. Seule une petite catégorie semble épargnée grâce à un partage des richesses de plus en plus inégalitaire. Les chiffres sont là. La crise que nous traversons a eu pour conséquence l'explosion des revenus des plus aisés. Les principales fortunes de France ont vu leur patrimoine triplé en cinq ans, plus de 300 milliards d'euros. Toutefois, ce n'est là qu'une infime minorité de la population, pour les autres la situation est tout autre...

L'inflation galope mais il y a des solutions
Certains vous diront - surtout patronat et gouvernement - que c'est la faute de l'inflation ; nous ne pouvons qu'être d'accord avec cela, mais pas que. Effectivement, l'inflation en Europe et dans le monde est repartie beaucoup plus fortement que prévu. Les prévisions de 2021 qui annonçaient une inflation à 3 ou 4 % en 2022 sont très largement dépassées puisque les 6 % d'inflation sont déjà atteints en France et que l'on parle maintenant de 8 à 10 % en fin d'année.
L'inflation, certes, est galopante, mais des solutions existent et rapidement, gouvernement et patronat
doivent s'en saisir. La première solution est d'augmenter les salaires, les pensions, les allocations et minima sociaux au minimum à hauteur de l'inflation, afin de maintenir le pouvoir d'achat de foyers qui ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. Et que l'on ne dise pas que les augmentations de salaires sont la source de l'explosion des prix et de l'inflation car, si c'était vrai, vu le peu d'augmentation actuelle des salaires, il n'y aurait pas l'inflation que l'on connaît actuellement.

Spéculation et libéralisme économique
Ce que nous pouvons, nous, constater, est que l'explosion des prix des matières premières, des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants et, par conséquent des transports, est essentiellement due à la spéculation, à l'augmentation des marges exigées par les entreprises. Oui, le libéralisme économique et les spéculateurs de tout genre ont profité de la crise en Ukraine et de certaines difficultés d'approvisionnement liées au covid et au changement climatique pour spéculer et une fois de plus s'enrichir sur le dos des autres.
Les profits des compagnies pétrolières (Total 15 milliards), des banques (BNPP plus de 9 milliards) et de bon nombre de sociétés du CAC 40 pour plus de 140 milliards de bénéfices explosent et battent même les niveaux de profit historiques d'avant 2008 et la crise financière. C'est honteux : quand certains s'enrichissent ou s'augmentent très largement, le reste de la population se paupérise ou sombre dans les difficultés financières, voire la précarité. En effet, comment faire lorsque certains produits alimentaires augmentent de plus de 10 % et que votre salaire ne suit pas la même courbe ? Comment faire lorsque le
litre de carburant nécessaire pour aller travailler ou faire les courses dépasse les 2,20 euros et que votre salaire ou votre pension augmente peu ou pas ? C'est l'impasse dans laquelle se trouvent les ménages aujourd'hui.

Pour la FEC FO, il faut que ça cesse. Il y a urgence à agir !
Il faut revendiquer, ensemble, la fin de l'austérité salariale et demander des augmentations générales des salaires et des pensions a minima à hauteur de l'inflation. Il est inadmissible que dans une même réunion, dans un même discours, gouvernement et patronat puissent dire que l'inflation est à près de 6 % et que pour y remédier, ils vont augmenter les salaires de 2 ou 3 % ! Le compte n'y est pas ! Un large différentiel reste, une fois de plus, à la charge des mêmes personnes : le salarié, le retraité, l'étudiant, le demandeur d'emploi, etc. !
D'autant plus que dans bon nombre d'entreprises, il y a, comme le disait André Bergeron, du grain à moudre. Les bénéfices sont là, mais ce sont les actionnaires et les patrons qui se partagent le fruit du travail des salariés. Alors OUI la période est difficile et compliquée politiquement, économiquement et socialement ; des solutions existent, mais pour trouver des moyens, il faut vouloir en chercher. Ce ne sont pas les « primettes » ou chèques en tout genre (nourriture, carburant, rentrée...) annoncés par le gouvernement qui vont résoudre le problème. Ce ne sont que des pansements sur une jambe de bois ! Les mesures envisagées par le gouvernement ne traitent que partiellement et ponctuellement le problème de pouvoir d'achat pour une minorité de personnes.
Il faut des mesures d'aide pérennes pour tous et assorties, côté entreprises, d'engagements fermes en termes de salaire et d'emploi. Le gouvernement doit agir pour exiger une réelle redistribution des profits.

Pour la FEC FO, ça sera toujours les salaires avant la bourse
Les solutions existent, elles sont simples. Il faut juste avoir le « courage » de dire non à la spéculation et à l'ultra libéralisme qui ne font que creuser les inégalités et plonger de plus en plus de salariés, retraités, demandeurs d'emploi et étudiants dans la précarité.
Les besoins sont clairs :
• un vrai salaire,
• un vrai emploi (à temps plein et en CDI),
• une retraite suffisante pour pouvoir vivre dignement. Voilà nos principales revendications pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui payent la note.

La FEC FO ne lâchera rien. Nous exigeons une augmentation générale des salaires et des pensions maintenant ! Nous comptons sur tous pour nous rejoindre et porter ces revendications.

Ensemble, on est plus fort ! Rejoignez-nous, adhérez à la FEC FO.

Sébastien BUSIRIS Secrétaire général

Que se passe-t-il dans les organismes de Sécurité sociale ?

Plusieurs mois pour percevoir ses indemnités journalières ou se faire rembourser ses soins.
C'est la même chose dans les CAF et les CARSAT où pendant des semaines les allocataires attendent le versement de leurs allocations et les retraités de bénéficier de leur première pension.

Il est de plus en plus difficile de joindre les plateformes téléphoniques et d'accéder aux points d'accueil en raison de leur fermeture et des délais d'attente.
Qui n'a pas déjà reçu des mails de l'Assurance Maladie l'enjoignant de faire ses démarches sur Ameli, le site dédié de l'Assurance Maladie, et d'éviter de se rendre dans les accueils des CPAM ou de contacter les plateformes ?
La situation est critique au point que les reportages se multiplient sur le sujet.
Pas un jour sans un article de presse sur la situation dans les Organismes de Sécurité sociale ; avec parfois des tentatives d'opposer les assurés au personnel, voulant faire croire que les agents se fichent de la situation dramatique des assurés. Certains journalistes, comme François Lenglet sur RTL le 10 juin 2022, rendent l'absentéisme du personnel responsable de la dégradation de la situation- caisses en des termes inadmissibles.
Ces propos ont été condamnés, bien entendu, dans un communiqué de la Section Fédérale des Organismes Sociaux mais aussi par le Directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) qui a adressé une lettre à la rédaction de RTL.
Bien entendu, ce dernier ne désigne pas les véritables responsables de cette situation, à savoir les différentes mesures de restrictions budgétaires imposées par ce Gouvernement et les précédents en application des Conventions d'objectifs et de gestion (COG).
Toujours des restrictions budgétaires
Alors que la crise sanitaire a mis en avant le rôle essentiel de la Sécurité sociale, le Gouvernement et les Caisses nationales ont fait la même chose que dans les hôpitaux.
Ils ont poursuivi les fermetures des centres d'accueil.
Ils ont rendu des centaines de postes sans procéder aux remplacements nécessaires alors que les missions ne cessaient d'augmenter.
Et alors qu'il faut des effectifs formés pour assurer son rôle de service public, ce sont des intérimaires ou des CDD qui sont déployés dans les organismes, sans formation adéquate.
Vous comprenez maintenant pourquoi vous n'arrivez pas à joindre la Sécu et pourquoi vous attendez aussi longtemps pour percevoir vos remboursements.

2,5 Md€ de coûts pour les complémentaires dans le cadre du 100% Santé

L'Unocam (Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie) a publié les résultats de la deuxième édition de son «Baromètre 100% Santé».
Cette enquête a été réalisée en partenariat avec la FNMF(Fédération nationale de la Mutualité française), France Assureurs et le Ctip(Centre technique des institutions de prévoyance).
On y apprend que les Ocam(Organisme d'assurance maladie complémentaire remboursent 77% du coût des offres 100% Santé sur les trois postes (optique, aides auditives et prothèses dentaires), soit 2,5 Md€ sur un total de dépenses de 3,2 Md€. Second enseignement, l'augmentation des dépenses totales des trois postes s'accompagne d'une très forte hausse des prestations versées par les Ocam.
Ces derniers financent 61% des dépenses totales sur ces trois postes en 2021, contre 55% en 2019 (+6 points). Les dépenses progressent de 96% pour les aides auditives, et les prothèses dentaires de +47%. Troisième enseignement, le reste à charge moyen des assurés après intervention des Ocam affiche une baisse de 29% (de 316 € à 225 €) entre 2019 et 2021 pour les prothèses dentaires, de 40% pour les aides auditives (passant de 1 256 € à 754 €). Ces diminutions sont dues à l'intervention des organismes complémentaires de santé. En optique, le reste à charge moyen augmente de 2% et cette évolution est à corréler avec le faible recours à l'offre 100% Santé sur ce poste de dépense.

Fascinant ou effrayant

Franchement, je l'avoue, j'avais raté ça. Je n'avais pas vu qu'Amazon et que Google avaient monté des divisions "santé" dotées de moyens illimités. J'avais vu, de loin, qu'Amazon avait acheté des sociétés d'e-pharmacie et qu'il était devenu un acteur majeur de la distribution en ligne de médicaments avec prescription ou sans. Mais Amazon est allé plus loin. En achetant One Medical pour 3,9 milliards de dollars. On n'est plus dans l'e-commerce là.
... One Medical offre des abonnements qui permettent aux clients de consulter des médecins en ligne. Amazon veut devenir un leader de la santé. Google, à travers Google Health, aussi. No limit".

//////// //////////// Déclaration Force Ouvrière ////////

Commission des comptes de la Sécurité sociale

12 juillet 2022

Messieurs les ministres, Mesdames, messieurs,

Avant tout, Force Ouvrière rappelle les discussions sur les modalités de travail de cette commission, sujet toujours d'actualité que nous souhaiterions réaborder. Néanmoins, Force Ouvrière remercie le secrétaire général et les équipes de la commission pour leur travail sur la situation des comptes de la Sécurité sociale. Situation exceptionnelle pourrait-on dire, avec d'abord la reprise économique post-confinements, mais actuellement freinée par la guerre en Ukraine et le retour de l'inflation.
Force Ouvrière tient à rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, en 2017, la Sécurité sociale n'était pas seulement proche de l'équilibre mais allait entrer dans une période d'excédents croissants et durables. Tout le monde s'en satisfaisait, à l'exception de notre organisation. Ces excédents résultaient d'une gestion comptable, la doctrine de la « maîtrise des dépenses » en vigueur depuis des décennies et encore aujourd'hui. Pour FO, c'est celle-là même qui explique la crise hospitalière en cours et qui s'obstine à taire le sujet des recettes. FO tient à souligner cette mauvaise gestion : pour éviter des dépenses de l'Assurance maladie en fixant un ONDAM en-dessous des besoins, un déficit hospitalier s'est créé, que la Sécu vient de récupérer avec le transfert d'une partie de la dette hospitalière à la CADES et avec les mesures « Ségur », non financées, expliquant l'existence désormais d'un déficit conséquent et durable de la Sécurité sociale par la branche Maladie.
FO souligne aussi que l'année suivant ces prévisions d'excédents, en 2018, il avait été présenté ici une « nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale », consistant à transférer ces excédents au budget de l'Etat. En 2019, la nouvelle doctrine s'affine avec le « chacun chez soi », synonyme d'abord de nouvelles exonérations non-compensées, et ensuite, plus coûteux encore pour la Sécurité sociale, synonyme de responsabilisation de la Sécu de la crise pandémique ; les pertes de recettes de 2020/2021 hors exonérations nouvelles ou encore les dépenses exceptionnelles liées à la pandémie ont été intégralement assumées par la Sécurité sociale comme s'il s'agissait de son rôle. FO, déjà avant la crise, avait déclaré quel danger cela représentait pour notre modèle social, pour sa résilience face aux crises en cours et à venir.
L'avant-projet de loi de financement de la Sécurité sociale va être préparé cet été. Pour FO, c'est le moment de véritablement changer de cap, pris ces dernières décennies et qui s'est accéléré ces 5 dernières années.
La Sécurité sociale est un système qui fonctionne aussi en période de crise, dès lors que l'on veuille bien rétablir ses fondamentaux.
Pour FO, il est impérieux de restaurer la cotisation sociale et cesser les exonérations. Politique de l'emploi très inefficace, elles coûtent plus de 50 milliards d'euros par an à l'Etat soit la paye de 1 à 3 millions de salariés chaque année. Avec le retour des cotisations et l'arrêt des exonérations, ce serait la fin des trappes à bas salaires, véritable fléau pour l'augmentation générale des salaires et la négociation, que pourtant le gouvernement appelle de ses vœux.
Pour FO, il faut restaurer les règles de gestion de la Sécurité sociale, pilier de la République sociale, garante de la couverture de chacun contre les risques de toute nature, à travers un système complet d'assurances sociales financées par les cotisations.

C'est pourquoi, messieurs les ministres, Force Ouvrière vous interroge sur vos projets de financement de la Sécurité sociale :

- Allez-vous continuer de remplacer le salaire, y compris le salaire différé, par des accessoires de rémunération type primes désocialisées et défiscalisées ou par des dividendes du travail ?
- Allez-vous continuer de financer la politique de l'emploi par les recettes de la Sécurité sociale ?
- Allez-vous restaurer les cotisations sociales ou poursuivre la fiscalisation ?
- Continuerez-vous de cantonner une partie de la « dette Covid » à la CADES ?
- Comment allez-vous financer les besoins en santé et notamment pour la dépendance/autonomie ?
- Quelle croissance de l'ONDAM envisagez-vous pour les années à venir ?
- Avez-vous des intentions à l'égard des excédents des branches ATMP et Famille ?

FO tient enfin à rappeler son opposition à la contre-réforme des retraites et à tout allongement de l'âge de départ ou de la durée de cotisation, il en va là aussi de la santé des Français et donc d'une bonne maîtrise médicalisée des dépenses.
En conclusion, ce rapport démontre que nos comptes se redressent grâce à l'emploi et à l'augmentation des salaires. Toute la Sécurité sociale n'est pas déficit, ainsi la branche Famille et celles ATMP. La Branche maladie supporte le gros du déficit car elle porte les lourdes dépenses de la crise sanitaire.
Pour notre organisation syndicale, c'est une fois de plus l'occasion de redire que notre modèle social fondée sur la cotisation et le paritarisme doit être intégralement restauré.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Les remboursements de soins à fin mai 2022

Les remboursements de soins du régime général progressent de 6,8% sur les douze derniers mois. Les soins de ville augmentent quant à eux de 7,2% sur un an, et de 7,6% depuis le 1er janvier.
Dans le détail, les remboursements des soins de généralistes augmentent de 1,1% sur les cinq premiers mois et de 0,7% en rythme annuel. Les remboursements de soins de spécialistes progressent de 1,8% sur les cinq premiers mois et de 2,0% en rythme annuel.
Les remboursements des soins dentaires augmentent de 0,6% sur les cinq premiers mois et 0,1% en rythme annuel. Les soins des infirmiers enregistrent une hausse de 4,9% sur les cinq premiers mois (+4,5% sur douze mois), impactés par un nombre important de tests de dépistage du covid. Les soins de masso-kinésithérapie augmentent de 0,5% sur les cinq premiers mois (+2,7% sur un an). Par rapport aux cinq premiers mois de l'année 2021, les remboursements d'analyses médicales sont en recul de 11,9% (avec une baisse de 4,4% sur les douze derniers mois).
Concernant les indemnités journalières, elles progressent de 17,9% depuis le 1er janvier et de 8,1% sur douze mois.

Retraites :
FO redit un « non » ferme au recul des droits

Le retour confirmé d'un projet de réforme sur les retraites ? Depuis des mois, l'exécutif multiplie les déclarations, le président de la République évoquait une nouvelle fois en juin la piste d'un recul de l'âge légal de départ en retraite, à 64 ou 65 ans. Le 6 juillet, devant les députés, la Première ministre affirmait : "Nous devrons travailler progressivement un peu plus longtemps", une réforme des retraites serait "indispensable" à la "pérennité de notre système par répartition".
Le Conseil d'orientation des retraites/COR ne déclare lui aucun péril ; la branche retraite a fortement réduit son déficit, à 2,6 milliards d'euros en 2021 ; le gouvernement quant à lui n'impose toujours pas aux employeurs des contreparties aux exonérations sociales, notamment en termes d'emplois pérennes et de hausse des salaires. Ce qui apporterait cependant des recettes supplémentaires.
Attaquer les retraites pour financer des projets ?
Selon le gouvernement, la réforme servirait aussi à "bâtir de nouveaux progrès sociaux". On comprend que leur financement risquerait de se faire au détriment des retraites et au risque donc d'un abaissement de la part qui leur est consacrée, actuellement 14 % du PIB, cela tandis que le COR prévoit déjà que cette part diminue dans les prochaines années, conséquence de précédentes réformes, entre autres. Élisabeth Borne se veut rassurante : la réforme se ferait dans la "concertation avec les partenaires sociaux", et peut-être dès l'automne. Pour FO, les syndicats ne sont pas des partenaires et la concertation n'est en rien une négociation. Le 6 juillet, la confédération réaffirmait "son opposition totale à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation".
Valérie FORGERONT l'Info militante

C'est l'été ☀️☀️☀️.

Et si on jouait?

Solution FOrtissimo n°777

20 -A travail égal salaire égal. Il est inscrit aussi dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948.
21 -Ce sont les cotisations des salariés actifs qui financent les retraites. C'est le principe de répartition.
22 -C'est Napoléon 1er en 1806. La Deuxième République remanie la législation par la loi du 27 mai 1848, qui leur confère un élément fort de leur forme actuelle : le paritarisme. Les employeurs et les salariés ont un nombre égal de représentants.
23 -Non, mais il doit être prévenu.
24 -L'accident de trajet. Tout accident survenant à un salarié sur le parcours entre sa résidence et son lieu de travail.
25 -En 1977. Mais 1982 en France. Dès le 19 mars 1911, en Allemagne, en Autriche, au Danemark et en Suisse, plus d'un million de femmes participent à des rassemblements pour réclamer plus de droits.
26 -Elle est valable deux ans.
27 -Ce n'est qu'en 1914 que l'impôt sur le revenu est adopté en France. Il sert notamment à financer les services publics. La TVA, instituée en 1954, représente aujourd'hui trois fois plus de recettes que l'impôt sur le revenu. Fortement injuste, elle touche tout le monde quel que soit le salaire. C'est pourquoi FO revendique une véritable réforme fiscale permettant de rétablir la progressivité du système fiscal.
28 -Jean Jaurès.
29 -La cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66%, que l'on soit imposable ou non. Exemple, une cotisation annuelle de 150 euros revient en réalité à 51 €. Mon employeur n'a pas à être informé de mon appartenance syndicale sauf si je le lui dis.

REBUS

- Le slogan des JO de Paris : "Ouvrons grand les Jeux, notre président a annoncé qu'il n'y aura pas "d'impôt JO" ;
- Les syndicats veulent une loi sur les températures maximales au travail ;
- La taxe d'habitation pour les résidences secondaires va flamber avec une surtaxe d'habitation de 60% adoptée dans de nombreuses communes ;
- Une femme a porté plainte dans le Val-d'Oise après avoir trouvé un lézard dans son McDo ;
- Pour se préparer au prochain hiver, les centrales à charbon françaises reprennent du service,…. ;
- Meilleure audience du Tour de France sur France TV depuis 2011, 4 millions de téléspectateurs en moyenne ;
- Amazon annonce une hausse de l'abonnement Prime mensuel de 5.99€ à 6.99€, sûrement à cause du prix du gaz…;
- Record de température de la Méditerranée ;
- Fin des sessions parlementaires le 7 août et reprise le 3 octobre ;
- Le héros de la nouvelle version de "Massacre à la tronçonneuse", le nouveau pote de Macron et de Biden, MBS, a été reçu en grande pompe, à essence (c'est nul), à l'Elysée ;
- Top Gun a dépassé les 5.5 millions d'entrées en France ;
- L'Homme boit du lait depuis 9 000 ans, on attend de savoir depuis combien de temps les Français boivent du vin ;
- Ridicule la mesure destinée à limiter le coût d'une mission par un cabinet de conseil pour l'État à 2 millions d'€, il suffira de faire plusieurs missions distinctes pour dépasser allègrement ce plafond.

Sourions 😀 😀 😀

Il ne faut jamais perdre notre sens de l'humour, car il nous porte dans l'adversité, sans pour autant occulter la réalité. *jcf*

40°en France
20°selon la police
-20°selon BFM TV

Rébus : Je n'ai pas d'entrain …on s'en balance

Montpellier 1er Août 2022
FOrtissimo n° 778